

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

PUBLIÉ SUR LE SITE  
INTERNET DE LA  
COMMUNE LE 19/04/2024



**Règlementant provisoirement la circulation sur la voie partagée  
le long de la RM400 / voie ferrée  
Le samedi 20 avril de 8h à 13h**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation sur la voie partagée lors de son inauguration.

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** Le samedi 20 avril de 8h00 à 13h00, la circulation des véhicules motorisés sera interdite sur la voie partagée le long de la RM400 et la voie ferrée, pour permettre son inauguration.
- Article 2** Par dérogation à l'article 1<sup>er</sup> sont autorisés à accéder les véhicules techniques de l'Eurométropole nécessaires aux installations et dépôt de matériel liés à l'inauguration sur le parcours.
- Article 3** Les modes de déplacement doux sont autorisés à circuler sur la voie partagée, sous réserve de mettre pied à terre lors de la rencontre avec le cortège d'inauguration ou au croisement des installations liées à l'inauguration.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'Eurométropole de Strasbourg.
- Article 5** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Eurométropole de Strasbourg

Holtzheim le 18 avril 2024  
Par délégation du Maire  
L'adjoint Bruno MICHEL